



## Permis de conduire / Ordonnance pénale

Par **Ckeke30**, le **03/10/2015** à **16:25**

Bonjour

Je possède mes 12 points sur mon permis de conduire, mais il y a un mois de ça, j'ai commis une infraction entraînant le retrait de 6 points de mon permis de conduire (je n'ai toujours pas payer l'amende)

Puis aujourd'hui j'ai commis un délit entraînant un retrait de 6 points aussi ... ( je précise que cela fait 8 ans que j'ai mon permis et je n'ai jamais perdu d'autres points, je ne cherche nullement d'excuses concernant mes derniers comportement... j'en ai d'ailleurs honte ) Pour le délit j'ai donc une ordonnance pénale dans 2 mois.

Je dois payer ma première amende afin de qu'elle ne soit pas majorée, elle va donc engendrer le retrait de 6 points juridiquement mais non administrativement sur le fichier national du permis (FNPC) qui peut prendre plusieurs mois.

Vu que dans 2 mois je ne suis pas sûr que le retrait de point soit effectif sur le FNPC ce qui me permettra pas de faire un stage de récupération de 4 points

Ma question est :

Dois je m'opposer ET ai-je le droit de m'opposer à l'ordonnance pénale avec un avocat ? Puis qu'elles circonstances cela peut entraîner outre le coup financier ... ?

Cela me permettra de ne pas voir prononcé une annulation de mon permis de conduire...

Merci